

République Française
Vosges
Arrondissement d'Epinal
Commune de LA BRESSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de La Bresse

SEANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 23 mars 2021

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Maryvonne CROUVEZIER, maire.

Présents : Samuel ANTOINE, Maryvonne CROUVEZIER, Agnès GRANDJEAN, Christiane POIROT, Nadia RABANT, Christophe ROCHATTE, Florent SCHOTT, Jérôme MATHIEU, Elisabeth BONNOT, Raymond MARCHAL, Fabienne MOREL, Nicolas REMY, Alejandrina DUCRET, Jean-François POIROT, Geneviève DEMANGE, Laurent PIERRAT, François VERRIER, Magalie MARION, Yean-Lan HUMBERT, Grégory CLAUDEL (*Arrivée à 20h17*), Yannick DANIELOU, Jean-Baptiste MOUGEL, Chloé LEDUC, Anaïs MANGIN, Marie THIMONT, Liliane MENGIN, Bernard MANSUY (*Départ à 20h55*)

Les membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'alinéa 2 du même article, M. Gérald NOIRCLERE, Directeur Général des Services, est présent en tant qu'Auxiliaire.

Mme Maryvonne CROUVEZIER, Maire, ouvre la séance à 20h05 et salue les conseillers municipaux.

Mme Le Maire informe l'Assemblée de son enregistrement audio.

Madame Chloé LEDUC, nommée secrétaire de séance, procède à l'appel.

ORDRE DU JOUR

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

	FINANCES
1	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER, RECEVEUR MUNICIPAL, POUR L'EXERCICE 2020 - - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : EAU, REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE, FORET, LOCATIONS INDUSTRIELLES, POMPES FUNEBRES, ANIMATIONS, LOTISSEMENTS, LOTISSEMENT PRE DES GOUTTES, LOTISSEMENT LA LUNELLE, LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE.
2 à 12	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DES BUDGETS ANNEXES EAU FORET LOCATION INDUSTRIELLES ANIMATIONS POMPES FUNEBRES RME LOTISSEMENTS LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES LOTISSEMENT DE LA LUNELLE LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE
13	AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : EAU – FORET – LOCATIONS INDUSTRIELLES - ANIMATION – POMPES FUNEBRES – RME – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE –
14	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS INTERVENUS EN 2020
15 à 24	VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS (VILLE/EAU /FORET/LOCATION INDUSTRIELLES/ POMPES FUNEBRES/ ANIMATIONS/ à LOTISSEMENTS/ LOTISSEMENT DE LA LUNELLE/ LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES/ LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE
25	TAXES DIRECTES LOCALES - VOTE DES TAUX 2021
26	PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT POUR 2021
27	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
28	MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA COMMUNE VERS LA REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE LA BRESSE ET AFFECTATION DE LA DOTATION INITIALE DE CETTE MEME REGIE
	RESSOURCES HUMAINES
29	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – SERVICE SCOLAIRE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
30	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR DE POSTES POUR LE SERVICE DES EAUX ET LE SERVICE SCOLAIRE ENTRETIEN DES BATIMENTS
31	VERSEMENTS D'AVANCES SUR FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL
	MARCHÉS PUBLICS - CONVENTION
32	AUTORISATION DE CESSION DE LA MAISON FORESTIERE DU CHAJOUX SITUÉE 33 ROUTE DE LISPACH
33	SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES PRESTATIONS "CHANTIERS D'INSERTION" AVEC LA CCHV
	URBANISME – TERRAIN - FORÊT
34	CESSION DE TERRAIN A BATIR LOTISSEMENT "LA LUNELLE" – LOT N° 9 – AU PROFIT DE MME MARIE LALANTE
35	CESSION DE TERRAIN A BATIR LOTISSEMENT "LA LUNELLE" – LOT N° 32 – AU PROFIT DE MM. METILLON MORGANE ET ANTOINE DAVID
36	CESSION DE TERRAIN A MME ET M. CHRISTIAN POIROT – ROUTE DU DROIT
37	OCCUPATION DE TERRAIN COMMUNAL/CONSTRUCTION SUR TERRAIN COMMUNAL : CESSION DE REGULARISATION CLAUSE Renée – ROUSSEL Vincent -
38	RETROCESSION DE VOIRIE « ANTENNE RUE DES PROYES » - INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC – DENOMINATION « IMPASSE DU HAUT DES PROYES »

39	FORET - APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER
40	FORET - ETAT D'ASSIETTE DES COUPES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021
41	APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2021 DE TRAVAUX FORESTIERS
	QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 FEVRIER 2021

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Mme Le Maire signale qu'elle a décidé de ne pas exercer le droit de préemption à l'occasion des cessions suivantes :

DATE	SECTION	N°	ADRESSE
21/01/2021	AM	377	32 rte de Niachamp
21/01/2021	AZ	103/104/810	36 rte de Vologne
21/01/2021	AE	458	Rue du Hohneck
21/01/2021	AP	1489/1490/1496	12 chemin du Breuil
21/01/2021	AK	320	22 Grande Rue
21/01/2021	AC	392	Planot Paris
21/01/2021	AC	328	29 rue de la Clairie
21/01/2021	AB	1022	26 rue de l'Eglise
05/02/2021	AR	1028/1291	4 chemin des Rives
05/02/2021	AP	203/1220	15 rampe des Carriers
18/02/2021	AR	58	38 rte de Gérardmer
18/02/2021	AC	94	7 rue du Hohneck
18/02/2021	AR	274/914/808/810	Les Grands Viaux
18/02/2021	AY	720/721/722	Prés des Bas
18/02/2021	AW	901/902/904	54 rte du Chajoux
18/02/2021	AK	99	33 rue François Claudel

18/02/2021	BE	69/155	2 vouille de Belle Hutte
18/02/2021	AW	650	1 rte de Lispach
18/02/2021	AW	625/937/939/356/357/ 818/819/821	1/1B/1C rte de Lispach
18/02/2021	AY	667/669/327/658/662/	15 Chemin Eugène Antoine
18/02/2021	AL	23/630/631/633/634p/720	63 rte de Cornimont
04/03/2021	AC	356/505	1 rue du Moulin
04/03/2021	AR	1139/1141/1202	31 rue des Champions
04/03/2021	AS	726	19G Traverse de la Roche
04/03/2021	AB	1011	35 Quai des Iranées
04/03/2021	AR	396/940	2 Rte du Chajoux
04/03/2021	AP	901	40 chemin du Breuil
04/03/2021	AY	237	4 rte des Planches

MARCHÉS

Mme Le Maire signale avoir conclu les avenants et marchés à procédure adaptée ou autres suivants :

N°	Date	Objet du Marché	Titulaire	Montant € HT	Montant € TTC
30	29/01	Construction funérarium Lot 7 menuiseries intérieures Avenant N°1	MENUISERIE VAXELAIRE Marché total	899.00€ 35 681.80€	1 078.80€ 42 816.16€
35	04/02	Fourniture de fioul et gazole Campagne 2020 Avenant N°1 en vue de prolonger le contrat initial jusqu'au 1 ^{er} juin 2021	BOLLORE ENERGY		
39	16/02	Mise aux normes d'accessibilité de plusieurs bâtiments communaux – Lot 4 : Electricité Avenant N°2	EC ELECTRICITY de Vitrey 54330 Marché total	1 001.5€ 15 986.50€	1 201.80€ 19 183.80€
40	16/02	Construction funérarium Lot 10 Electricité Avenant N°1	SARL ADAM & NICOLAS Marché total	-1 763.00€ 28 025.00€	-2 115.60€ 33 630.00€
41	16/02	Déneigement Campagne 2020-2021 – Avenant N°1 Prestations exceptionnelles de déneigement	SARL S2F TP Déneigement de jour Déneigement de nuit	107.00€/heure 130.00€/heure	

51	24/02	Rénovation de la salle de propreté de l'école maternelle La Tourterelle – Lot 1 : Désamiantage, démolition, gros-œuvre	BONNEL DESAMIANTAGE ET DECONSTRUCTION 68440 SCHLIEBACH	23 870.50€	28 644.60€
52	24/02	Rénovation de la salle de propreté de l'école maternelle La Tourterelle – Lot 2 : Menuiseries bois	MENUISERIE VAXELAIRES	6 991.00€	8 389.20€
53	24/02	Rénovation de la salle de propreté de l'école maternelle La Tourterelle – Lot 3 : Electricité	FMT DIVOUX Epinal	4 885.00€	5 862.00€
54	24/02	Rénovation de la salle de propreté de l'école maternelle La Tourterelle – Lot : Plomberie sanitaires	SOCIETE BROCARD SAINT-DIÉ	25 704.22€	30 845.06€
55	24/02	Rénovation de la salle de propreté de l'école maternelle La Tourterelle – Lot 5 : Carrelage – Faïences	MARBRERIE FRANCESCONIE 88100 REMOMEIX	4 321.67€	5 186.00€
56	24/02	Rénovation de la salle de propreté de l'école maternelle La Tourterelle – Lot 6 : Peinture	AL'RENOV METZ	2 100.00€	2 520.00€
57	25/02	Fourniture et livraison d'un chariot télescopique équipé d'accessoires pour les STM Avenant N°2	GEORGES EQUIPEMENTS	500.00€	600.00€
63	08/03	Construction d'un funérarium Lot 5 : menuiseries extérieures Avenant N°2	JOLY ET FILS Montant total marché	350.00€ 25 750.00€	420.00€ 30 900.00€
64	08/03	Travaux de réfection du revêtement des bassins ludiques et de réception du toboggan au complexe nautique des Proyes Avenant N°1	ETANDEX Montant total marché	4 659.49€ 80 484.98€	5591.39€ 96 581.98€
66	10/03	Mise aux normes accessibilité de trois bâtiments communaux Lot 1 : VRD / Gros-œuvre	SARL VALDENAIRE TP – LES FORGES Base : Option :	51 486.00€ 39 426.00€ 12060.00€	61 783.20€ 47 311.20€ 14 472.00€
67	10/03	Mise aux normes accessibilité de trois bâtiments communaux Lot 6A : Peinture	SARL LENOIR RAMBERVILLERS Base 4 : Option :	5 315.80€ 4 551.40€ 754.40€	6 378.96€ 5 461.68€ 917.28€

68	10/03	Mise aux normes accessibilité de trois bâtiments communaux Lot B : Faïences sols	SARL ROBEY ET FILS Base : Option :	12 335.00€ 12 300.00€ 35.00€	14 802.00€ 14 760.00€ 42.00€
69	10/03	Mise aux normes accessibilité de trois bâtiments communaux Lot 07 : Electricité	EC ELECTRICITE 54330 VITREY Base : Option :	15 387.50€ 10 657.50€ 4 730.00€	18 465.00€ 12 789.00€ 5 676.00€
70	12/03	Travaux d'enfouissement d'un réseau HTA au Bambois	VADENAIRES FRERES / SERVANCE	40 709.50€	48 851.40€

20H17 : Arrivée de M. CLAUDEL

CONVENTIONS – BAUX

Mme Le Maire signale avoir conclu les baux et contrats suivants :

N°	Date	Objet	Titulaire	Montant	Durée
31	01/02	Evolution du rôle de culture – Mise à disposition de terrain communal	Voir liste en annexe 1	Gratuit	1 an reconductible
32	01/02	Bail agricole au profit d'agriculteurs	Voir liste en annexe 1	7.25€/ ha/ an selon variation de l'indice fermage fixé par arrêté préfectoral	9 ans
36	04/02	Evolution du rôle de culture – Mise à disposition de terrain communal	Voir liste en annexe 1	Gratuit	1 an reconductible
42	17/02	Mise à disposition des locaux de l'école du centre	Maison des Loisirs et de la Culture	Gratuit	Vacances d'hiver
43	18/02	Evolution du rôle de culture – Mise à disposition de terrain communal	Voir liste en annexe 1	Gratuit	1 an reconductible
44	18/02	Evolution du rôle de culture – Bail civil pour exploitation surface supérieure à 5 ha	Voir liste en annexe 1	7.25€ / ha	9 ans reconductible
45	18/02	Mise à disposition de terrain route des Crêtes pour ouvrage source section B N°279p	Ski-Club de Remiremont	Gratuit	1 an reconductible
46	18/02	Mise à disposition de terrain pour ouvrage source Section AM N°10p - 64 Route de Planois	Indivision Marchal	Gratuit	1 an reconductible
47	18/02	Mise à disposition de terrain pour ouvrage source Section B N°320P- Route de Vologne	LAMOUREUX Christian – VEBER Marie	Gratuit	1 an reconductible par tacite reconduction
48	18/02	Mise à disposition de terrain pour parc section AI N°290p –Route des Bouchaux	M. FRENOT Dominique	Gratuit	1 an reconductible

49	18/02	Mise à disposition de terrain Section AL 697 – Route du Brabant	M. CLEMENT Jean- Claude	Gratuit	1 an reconductible par tacite reconduction
50	18/02	Mise à disposition de terrain Section AT N°16p – Devant la Gesse	MM. POIROT Christian/PLUGNIAN Sébastien/DIEBOLT Joy/LAVIGNE Robin et Audrey-	Gratuit	1 an reconductible
59	04/03	Bail agricole surface 7.2306 ha « Au dessus Les Tannes», « les Roches de l'avoine », le Faing Canteuche » Mise à disposition de terrain Surface 14 756 m2 Sections AS 277 278 279p, 280, 281p « Sous la Brayotte » Sections AP 446p « Pré Noël »	M. AUBRIAT Pascal	7.25 € / ha Gratuit	9 ans à compter du 01/01/2021 1 an reconductible
60	04/03	Bail agricole N°26 du 10/12/2018 Avenant N°1 Surface 13.3245 ha	M. HOLTZER Pascal	7.25€ / ha	Du 01/01/2021 au 31/12/2027
61	04/03	Mise à disposition pour terrain d'aisance Chemin des Champis Section AW N°723	Mme Elodie MOUGEL	Gratuit	1 an reconductible
62	04/03	Mise à disposition pour terrain d'aisance Chemin des Champis Section AW N°724	M. Guy MOUGEL	Gratuit	1 an reconductible
71	18/03	Mise à disposition pour terrain d'aisance 3 rue de la Résistance (maison communale inoccupée : AB 191)	M. Guy-Bernard LAURENT	Gratuit	1 an reconductible

CONCESSIONS AU CIMETIERE :

Mme Le Maire signale avoir conclu les délivrances ou renouvellements de concessions suivants au cimetière :

N° de décision	Prise de décision	N° de concession	Objet	Titulaire	Prix en €
10	18/01	238 EST	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église. Concession simple	Indivision PERRIN représentée par Mme AUBERT Jacqueline née PERRIN	194
11	18/01	1 OUEST	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église. Concession simple	Indivision LEDUC représentée par Mme MARCOT Anne-Marie née LEDUC	194
12	18/01	60 et 61 OUEST	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église. Concession double (à partir de 2011)	Indivision FLEURANCE représentée par Mme FLEURANCE Yvonne	356

13	18/01	247 SUD	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église. Concession simple	M. MUNSCH Marc	194
15	18/01	301 EST	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église. Concession simple	Mme CLÉMENT Geneviève veuve de ARNOULD René	194
17	18/01	235 EST	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église. Concession simple	Mme SIGRIST Liliane et M. COLLÉ Michel	194
18	18/01	73 SUD	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église. Concession simple	Indivision HUMBERTCLAUDE représentée par Mme MARINI Luce	194
19	18/01	5 ET 6 OUEST	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église. Concession double	Indivision HANS représentée par M, MATHIEU Alban	389
20	18/01	94 OUEST	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église, Concession simple	Mme LEOUSSIS Christine née BROUESSE veuve de M. Lionel GROSSIR	194
21	18/01	71 et 72 OUEST	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église. Concession double	Mme FRASCHINI Simone et MME CURIEN Madeleine	389
22	18/01	237 SUD	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église. Concession simple	Mme GRASSLER Simone	194
23	18/01	CO 01	Délivrance de concession au cimetière rue des Proyes Case au Columbarium n° CO 01	Mme STOECKLIN Thérèse épouse CLAUDEL	194
37	02/02	7 ouest	Renouvellement de concession au cimetière rue de l'église	Indivision ABSALON représentée par M. ABSALON Philippe	194
38	11/02	CO 04	Délivrance de concession au cimetière rue des Proyes, Case au Columbarium n° CO 04	M. GOUTARD Roger	194

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du compte-rendu de ces décisions.

M. Bernard Mansuy quitte la salle à 20h55

1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER, RECEVEUR MUNICIPAL, POUR L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : EAU, REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE, FORET, LOCATIONS INDUSTRIELLES, POMPES FUNEBRES, ANIMATIONS, LOTISSEMENTS, LOTISSEMENT PRE DES GOUTTES, LOTISSEMENT LA LUNELLE, LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE

N° de délibération annuelle: 22

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT la régularité des opérations décrites dans les pièces et documents sus-mentionnés,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité, (M. Mansuy ne participant pas au vote)

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, tant en ce qui concerne le budget principal que celui des services annexes des Eaux, de la Régie Municipale d'Electricité, Forêts, Bâtiments Industriels, Pompes Funèbres, Animations, Lotissements, Lotissement Pré des Gouttes, Lotissement de La Lunelle,, Lotissement des Balcons de la Rigue, et correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur,

CONSTATE la concordance parfaite des comptes du Maire et de ceux du Trésorier.

APPROUVE les dits comptes de gestion.

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2020

N° de délibération: 23

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU, 1ère adjoint, pour présider la séance et le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Madame Maryvonne CROUVEZIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif,

Après en avoir délibéré,

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel se présente comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	4 974 459.41	8 836 854.71	13 811 314.12
	Titres de recettes émis *	1 944 482.58	8 279 718.22	10 224 200.80
	Rattachements.	/	/	/
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	4 974 459.41	8 836 854.71	13 811 314.62
	Engagements			
	Mandats émis*	2 734 360.36	7 294 374.92	10 028 735.28
	Rattachements	/	123 242.73	123 242.73
RESULTAT de L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent		862 100.57	72 222.79
	Déficit	789 877.78	/	/
	Solde des restes à réaliser	/		/
	Excédent	/		/
	Déficit	618 779.35		-618 779.35
RESULTAT REPORTE	Excédent	518 759.76	789 954.71	1 308 714.47
	Déficit		/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	1 652 055.28	1 380 937.26
	Déficit	271 118.02	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte.

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence.

4°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Compte administratif 'COMMUNE' : 21 voix pour et 4 abstentions (Mme Mengin, Mme Poirot, Mme Rabant, M. Antoine)

Mme le Maire s'étant retiré du vote

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "EAU" POUR L'EXERCICE 2020

N° de délibération : 24

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU, 1^{er} adjoint, pour présider la séance et le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Madame Maryvonne CROUVEZIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif,

Après en avoir délibéré,

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel se présente comme suit

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	699 531.75	647 570.83	1 347 102.58
	Titres de recettes émis	406 903.51	622 385.45	1 029 288.96
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	699 531.75	647 570.83	1 347 102.58
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis	275 104.15	458 087.39	733 191.54
	Rattachements		65 702.98	65 702.98
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	131 799.36	98 595.08	230 394.44
	Déficit		/	
	Solde des R A R	-79 567.00	/	79 567.00
RESULTAT REPORTE	Excédent		570.83*	
	Déficit	-160 481.75	/	-128 910.92
RESULTAT CUMULE	Excédent		130 165.91	101 483.52
	Déficit.	-28 682.39	/	

***résultat différent de l'affectation N-1 suite à erreur relevé par la préfecture des Vosges sur compte administratif 2019.**

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte.

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence.

4°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Compte administratif 'EAU' : **Unanimité**

Mme le Maire s'étant retiré du vote

4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE FORET POUR L'EXERCICE 2020

N° de délibération : 25

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU, 1er adjoint, pour présider la séance et le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Madame Maryvonne CROUVEZIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, Vu les avis favorables de la Commission Finances du 18 mars 2021.

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel se présente comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	127 187.11	405 187.07	532 374.18
	Titres de recettes émis *	56 390.91	287 963.35	344 354.26
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	127 187.11	405 187.07	532 374.18
	Engagements.	/	/	/
	Mandats émis*	57 381.84	221 628.62	279 010.46
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent		66 334.73	65 343.80
	Déficit	-990.93		
	Solde des restes à réaliser	/		/
	Excédent			/
	Déficit	-4 000.00		-4 000.00
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	163 187.07	159 323.73
	Déficit	-3 863.34	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent		229 521.80	224 667.53
	Déficit	-4 854.27	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte.

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence.

4°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Compte administratif « **FORÊT** » : **Unanimité**

Mme Le Maire s'étant retiré du vote

5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOCATION INDUSTRIELLES POUR L'EXERCICE 2020

N° de délibération : 26

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU, 1er adjoint, pour présider la séance et le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Madame Maryvonne CROUVEZIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et la Décision Modificative de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020.

		INVESTISSE- MENT	FONCTION -NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	41 411.57	30 000.00	71 411.57
	Titres de recettes émis *	14 964.59	28 626.60	43 591.19
	Rattachements	/		/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	41 411.57	30 000.00	71 411.57
	Engagements		/	/
	Mandats émis*	31 116.15	26 361.76	57 477.91
	Rattachements	/	236.01	236.01
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent		2 028.83	/
	Déficit	-16 151.56	/	-14 122.73
	Solde des restes à réaliser	/	/	/
	Excédent		/	
	Déficit	/		/

RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	26 411.57 /	-499.19	25 912.38 /
RESULTAT CUMULE	Excédent. Déficit	10 260.01 /	1 529.64	11 789.65 /

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte.

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence.

4°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Compte administratif « **locations industrielles** » : **Unanimité**

Mme le Maire s'étant retiré du vote

6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ANIMATIONS POUR L'EXERCICE 2020

N° de délibération : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU, 1er adjoint, pour présider la séance et le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Madame Maryvonne CROUVEZIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel se présente comme suit :

		INVESTIS- SEMENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CU- MULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale		8 705.86	8 705.86
	Titres de recettes émis *		3 517.81	3 517.81
	Rattachements.....		/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale		8 705.86	8 705.86
	Engagements.....		/	
	Mandats émis *		2 680.81	2 680.81
	Rattachements.....		80.00	80.00
RESULTAT DE L'EXER- CICE	Solde d'exécution			
	Excédent.....		/	/
	Déficit.....		/	/
	Solde des restes à réaliser		757.00	757.00
	Excédent.....			/
RESULTAT REPORTE	Déficit.....			/
			-331.43	-331.43
RESULTAT CUMULE	Excédent.....		425.57	425.57
	Déficit.....			

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte.

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence.

4°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Compte administratif « **ANIMATIONS** » : **Unanimité**

Mme le Maire s'étant retiré du vote

7- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

N° de délibération : 28

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU, 1er adjoint, pour présider la séance et le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Madame Maryvonne CROUVEZIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel se présente comme suit

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE -MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale.		7 300.00	7 300.00
	Titres de recettes émis *		6 847.00	6 847.00
	Rattachements		/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale		7 000.00	7 000.00/
	Engagements		/	/
	Mandats émis*		4 645.35	4 645.35
	Rattachements		181.05	181.05
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.			
	Déficit			
	Solde des restes à réaliser		2 020.60	2020.60
	Excédent		/	/
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent			
	Déficit		-2 129.88	-2 129.88
RESULTAT CUMULE	Excédent		/	/
	Déficit		-109.28	-109.28

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte.

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence.

4°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Compte administratif « **Services extérieurs des Pompes Funèbres** » : **Unanimité**

Mme le Maire s'étant retiré du vote

8-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE RME POUR L'EXERCICE 2020

N° de délibération : 29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU, 1er adjoint, pour présider la séance et le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Madame Maryvonne CROUVEZIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif,

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel se présente comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 370 326.66	8 096 678.73	9 467 005.39
	Titres de recettes émis *	1 095 424.22	7 414 734.71	8 510 158.93
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	1 370 326.66	8 096 678.73	9 467 005.39
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	738 612.01	6 841 832.43	7 580 444.44
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	356 812.21	572 902.28	929 714.49
	Déficit	/		
	Solde des restes à réaliser		/	
	Excédent		/	/
	Déficit	0		
RESULTAT REPORTE	Excédent	126 287.72	634 639.73	760 927.45
	Déficit			
	Rectificatif demandé par la trésorerie			
RESULTAT CUMULE	Excédent	483 099.93	1 207 542.01	1 690 641.94
	Déficit	/	/	/

2°) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte.

3°) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence.

4°) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Compte administratif « **REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE** » : **Unanimité**

Mme Mengin, Mme Poirot, Mme Rabant, M. Antoine ne participant au vote.

Mme le Maire s'étant retiré du vote

9- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2020

N° de délibération : 30

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU, 1er adjoint, pour présider la séance et le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Madame Maryvonne CROUVEZIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel se présente comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	235 107.90	237 107.90	470 215.80
	Titres de recettes émis *	116 298.45	116 298.45	232 596.90
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	235 107.90	237 107.90	470 215.80
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	116 298.45	116 298.45	232 596.90
	Rattachements.	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent		/	/
	Déficit	0	/	/
	Solde des restes à réaliser	/		
	Excédent		/	/
Déficit	/		/	
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	38 650.06	
	Déficit	- 116 298.45		-75 648.39
RESULTAT CUMULE	Excédent		38 650.06	
	Déficit	-116 298.45	/	- 75 648.39

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

2°) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte.

3°) RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence.

4°) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Compte administratif « **LOTISSEMENTS** » : **Unanimité**

Mme Maire s'étant retiré du vote

10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES POUR L'EXERCICE 2020
--

N° de délibération : 31

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU, 1er adjoint, pour présider la séance et le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Madame Maryvonne CROUVEZIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice considéré.

Après en avoir délibéré,

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel se présente comme suit

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	37 885.64	60 185.64	98 071.28
	Titres de recettes émis *.	17 942.82	17 942.82	35 885.64
	Rattachements	/	/	
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	37 885.64	60 185.64	98 071.28
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	17 942.82	17 942.82	35 885.64
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.	/	/	/
	Déficit	/	0/	0
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
Déficit	/	/	/	
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	17 285.50	/
	Déficit	- 17 942.82	/	-657.32
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	17 285.50	/
	Déficit	- 17 942.82	/	-657.32

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

°) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte.

3°) RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence.

4°) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Compte administratif « **Lotissement Pré des Gouttes** » : **Unanimité**

Mme le Maire s'étant retiré du vote

11- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LUNELLE POUR L'EXERCICE 2020
--

N° de délibération : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU, 1er adjoint, pour présider la séance et le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Madame Maryvonne CROUVEZIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020 lequel sera présenté comme suit :

		INVESTISSE- ENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 146 618.98	1 172 447.73	2 319 066.71
	Titres de recettes émis *	572 809.49	583 064.81	1 155 874.30
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	1 146 618.98	1 172 447.73	2 319 066.71
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	572 809.49	572 809.90	1 145 619.49
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	10 254.91	10 254.91
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 571 377.00	- 24 828.75	- 596 205.75
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 571 377.00	-14 573.84	-585 950.84

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

2°) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte.

3°) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence.

4°) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus.

Résultat du vote :

Compte administratif « **Lotissement LA LUNELLE** » : **A l'unanimité**

Mme le Maire s'étant retiré du vote

12 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE POUR L'EXERCICE 2020

N° de délibération : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir élu M. Jérôme MATHIEU, 1er adjoint, pour présider la séance et le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020 dressé par Madame Maryvonne CROUVEZIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice considéré.

Après en avoir délibéré,

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel se présente comme suit :

		INVESTIS- SEMENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 042 110.18	678 315.04	1 720 425.22
	Titres de recettes émis *	1 042 110.18	581 261.50	1 623 371.68
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	1 042 110.18	678 315.04	1 720 425.22
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	489 612.09	534 060.41	1 023 672.50
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	552 498.09	47 201.09	599 699.18
	Déficit.	/	/	/
	Solde des restes à réaliser	/	/	/
	Excédent	/	/	/
	Déficit	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	/	/
	Déficit	532 110.18	-141 154.86	- 673 265.04
RESULTAT CUMULE	Excédent	20 387.91	/	/
	Déficit		-93 953.77	- 73 565.86

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

2°) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte.

3°) RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence.

4°) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote :

Compte administratif « Lotissement Les Balcons de la Rigue » : **Unanimité**

Mme le Maire s'étant retiré du vote

13 - AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : EAU - FORET - LOCATIONS INDUSTRIELLES - ANIMATION - POMPES FUNEBRES - RME - LOTISSEMENTS - LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES - LOTISSEMENT DE LA LUNELLE -LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE

N° de délibération : 34

Vu les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes : Eau, Forêt, Locations industrielles, Pompes Funèbres, RME, Animation, Lotissements, lotissement Pré des Gouttes, Lotissement des balcons de la rigue, Lotissement La Lunelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR et 4 abstentions (Mme Mengin, Mme Poirot, Mme Rabant, M. Antoine),

Décide d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement des budgets susvisés :

	Résultat cumulé en sortie d'exercice	Affectation au compte 1068 Investissement du budget concerné	A reprendre au B.P. 2021 Fonctionnement du budget concerné	
Commune	1 652 055.28	889 897.37	762 157.91	
Eau	130 165.91	108 249.39	21 916.52	
Forêt	229 521.80	8 854.27	220 667.53	
Locations Industr.	1 529.64		1 529.64	
R M E Fonctionnement	1 207 542.01		*1 207 542.01	*A reprendre sur le budget ville suite clôture du budget
Investissement	483 099.93		*483 099.93	
Pompes funèbres	-109.28		-109.28	
Animations	425.57		425.57	
Loti Pré des Gouttes	17 285.50		17 285.50	
Lotissements	38 650.06		38 650.06	
Loti Balcons Rigue	-93 953.77		-93 953.77	
Loti La Lunelle	-14 573.84		-14 573.84	

14 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS INTERVENUS EN 2020

N° de délibération : 35

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des collectivités Territoriales, Mme le Maire présente le bilan des acquisitions et des cessions de biens immobiliers intervenus en 2020, lequel doit être annexé au compte administratif :

CESSIONS et ACQUISITION DE BIENS 2020 Budget Principal					
Désignation du bien	Surface m ² N° inventaire	Prix m ²	Prix de cession/acquisition	Valeur comptable	Plus value Moins value
Acquisition maison 2 rue François Claudel			100 000.00	-	-
Cession terrain au dessus des Barraques	80	15.00	1 200.00	35.36	+ 1 164.64
Cession terrain 1 route du chajoux	298	5.00	1 490.00	131.72	+ 1 358.28
Cession terrain M. LAURENT	2358	16.15	38 070.00	1 121.80	+ 36 948.20

Cession terrain Bol d'air	2575	8.07	20 777.72	1 138.15	+ 19 639.57
Echange terrain Bol d'air	541	167.57	90 652.00	239.12	+ 90 412.88
Cession terrain Dassonville	113	15.00	1 695.00	49.95	+1 645.05
Cession terrain Steff	235	15.00	3 525.00	103.87	+3 421.13
Cession terrain Sous le Chastelat	198	5.46	1 080.00	87.52	+ 992.48
Cession terrain route de vologne	104	15.00	1 560.00	45.97	+ 1 514.03
Cession terrain SCi pendant pré	794	5.00	3970	350.95	+ 3 619.05

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication par le Maire du bilan des cessions et acquisitions de biens immobiliers opérés par la commune de La Bresse en 2020, tel que détaillé ci-dessus.

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif 2020.

15 - VOTE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE. EXERCICE 2021

N° de délibération : 36

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les avis favorables de la Commission des Finances, lors de sa réunion du 18 mars, ayant préalablement étudié par le détail les propositions budgétaires de Madame Le Maire.

En l'absence de toute autre proposition ou suggestion,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR et 4 abstentions (Mme Mengin, Mme Poirot, Mme Rabant, M. Antoine)

VOTE ledit budget, **par chapitre** et par nature pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement, **par chapitre** pour les dépenses et recettes non individualisées en opérations, **par opérations** pour les autres dépenses et recettes, ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de l'exercice	9 004 199.92	Recettes de l'exercice	8 234 500.00
Autofinancement	1 200 000.00	Résultat reporté	1 969 699.92
Total	10 204 199.92	Total	10 204 199.92

INVESTISSEMENTS	
DEPENSES	RECETTES

Reste à réaliser B.P. 2021		Reste à réaliser à B.P. 2021	
1 433 937.67	Dépenses exercice 4 286 517.95	815 158.32	Recettes exercice 3 493 315.39 Autofinancement 1 200 000.00 Résultat reporté 211 981.91
Total : 5 720 455.62		Total : 5 720 455.62	

16 - VOTE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « EAU » EXERCICE 2021.

N° de délibération : 37

VU les avis favorables de la Commission des Finances, lors de sa réunion du 18 mars 2021, ayant préalablement étudié par le détail les propositions budgétaires de Madame le Maire.

En l'absence de toute autre proposition ou suggestion,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ledit budget, **par chapitre** et par nature pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement, ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF EAU

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	654 516.52	Recettes exercice	632 600.00
		Résultat reporté	21 916.52
Total : 654 516.52		Total : 654 516.52	

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
212 000.00	Dépenses exercice 335 350.00 Résultat reporté 28 682.39	132 433.00	Recettes exercice 443 599.39
Total : 576 032.39		Total : 576 032.39	

17 - VOTE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « FORET » EXERCICE 2021

N° de délibération : 38

VU les avis favorables de la Commission des Finances, lors de sa réunion du 18 mars 2021, ayant préalablement étudié par le détail les propositions budgétaires de Madame le Maire.

En l'absence de toute autre proposition ou suggestion,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ledit budget, **par chapitre** et par nature pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement, ainsi qu'il suit

BUDGET PRIMITIF FORET

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	456 817.53	Recettes exercice	236 150.00
		Résultat reporté	220 667.53
Total	456 817.53	Total :	456 817.53

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
4 000.00	Dépenses exercice 106 200.00		Recettes exercice 115 054.28
	Résultat reporté 4 854.28		
Total :	115 054.28	Total :	115 054.28

18 - VOTE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « LOCATIONS INDUSTRIELLES » - EXERCICE 2021

N° de délibération : 39

VU les avis favorables de la Commission des Finances, lors de sa réunion du 18 mars 2021, ayant préalablement étudié par le détail les propositions budgétaires de Madame le Maire.

En l'absence de toute autre proposition ou suggestion,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ledit budget, **par chapitre** et par nature pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement, ainsi qu'il suit

BUDGET PRIMITIF LOCATIONS INDUSTRIELLES

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	35 079.64	Recettes exercice	33 550.00
Résultat reporté		Résultat reporté	1 529.64
Total	35 079.64	Total :	35 079.64

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
Dépenses 0	Dépenses 75 860.01		Recettes exercice 65 600.00
			Résultat reporté 10 260.01
Total :	75 860.01	Total :	75 860.01

19 -VOTE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « POMPES FUNEBRES » EXERCICE 2021

N° de délibération : 40

VU les avis favorables de la Commission des Finances, lors de sa réunion du 18 mars 2021, ayant préalablement étudié par le détail les propositions budgétaires de Madame le Maire.

En l'absence de toute autre proposition ou suggestion,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ledit budget, **par chapitre** et par nature pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement, ainsi qu'il suit

BUDGET PRIMITIF « POMPES FUNEBRES »

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	7 890.72	Recettes exercice	8 000.00
Résultat reporté	109.28	Résultat reporté	/
Total	8 000.00	Total	8 000.00

20 - VOTE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ANIMATIONS » EXERCICE 2021

N° de délibération : 41

VU les avis favorables de la Commission des Finances, lors de sa réunion du 18 mars 2021, ayant préalablement étudié par le détail les propositions budgétaires de Madame le Maire.

En l'absence de toute autre proposition ou suggestion,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ledit budget, **par chapitre** et par nature pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement, ainsi qu'il suit

BUDGET PRIMITIF ANIMATIONS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	18 200.00	Recettes exercice	17 774.43
Résultat reporté		Résultat reporté	425.57
Total	18 200.00	Total	18 200.00

21 - VOTE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « LOTISSEMENTS » - EXERCICE 2021

N° de délibération : 42

VU les avis favorables de la Commission des Finances, lors de sa réunion du 18 mars 2021, ayant préalablement étudié par le détail les propositions budgétaires de Madame le Maire.

En l'absence de toute autre proposition ou suggestion,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ledit budget, **par chapitre** et par nature pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement, ainsi qu'il suit

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENTS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	237 107.90	Recettes exercice	38 650.06
Résultat reporté	/	Résultat reporté	198 457.84
Total :	237 107.90	Total :	237 107.90
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat reporté	116 298.45	Recettes exercice	235 107.90
Dépenses exercice	118 809.45		
Total :	235 107.90	Total :	235 107.90

22 - VOTE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA LUNELLE » - EXERCICE 2021

N° de délibération : 43

VU les avis favorables de la Commission des Finances, lors de sa réunion du 18 mars 2021, ayant préalablement étudié par le détail les propositions budgétaires de Madame le Maire.

En l'absence de toute autre proposition ou suggestion,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ledit budget, **par chapitre** et par nature pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement, ainsi qu'il suit

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « La Lunelle »

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses	634 285.65	Résultat reporté	571 377.00
Résultat reporté	14 573.84	Dépenses	573 809.49
			Recettes
			1 145 186.49
Totaux	648 859.49		
		1 145 186.49	1 145 186.49

23 - VOTE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « LOTISSEMENT PRE DES GOUTTES » - EXERCICE 2021

N° de délibération : 44

VU les avis favorables de la Commission des Finances, lors de sa réunion du 18 mars 2021, ayant préalablement étudié par le détail les propositions budgétaires de Madame le Maire.

En l'absence de toute autre proposition ou suggestion,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ledit budget, **par chapitre** et par nature pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement, ainsi qu'il suit

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « Pré des Gouttes »

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses 60 185.64	Résultat reporté 17 285.50 Recettes 42 900.14	Dépenses 19 942.82 Résultat reporté 17 942.82	Recettes 37 885.64
TOTAUX 60 185.64	60 185.64	37 885.64	37 885.64

24 - VOTE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LES BALCONS DE LA RIGUE EXERCICE 2021

N° de délibération : 45

VU les avis favorables de la Commission des Finances, lors de sa réunion du 18 mars 2021, ayant préalablement étudié par le détail les propositions budgétaires de Madame le Maire.

En l'absence de toute autre proposition ou suggestion,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ledit budget, **par chapitre** et par nature pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement, ainsi qu'il suit

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « Les Balcons de la Rigue »

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 93 953.77	
Dépenses exercice 500 662.09	Recettes exercice 594 615.86
Total 594 615.86	Total : 594 615.86

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	Recettes exercice 489 612.09
Dépenses exercice 510 000.00	Résultat reporté 20 387.91
Total : 510 000.00	Total : 510 000.00

25 - TAXES DIRECTES LOCALES - VOTE DES TAUX 2021

N° de délibération : 46

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du 08 février 2021,

VU l'article 1639 A et l'article 1640 B-1 du Code Général des Impôts,

VU la loi de finances pour 2021,

Vu le projet de budget principal 2021,

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2021 à chacune des taxes directes locales,

Après débat dont le résumé figure au procès-verbal de la séance,

A l'unanimité,

DECIDE pour 2021 d'appliquer les taux résultant de l'application de la réforme fiscale pour les taxes directes locales suivants :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX 2021 (en %)
Taxe d'habitation (pour mémoire) et taxe d'habitation sur les résidences secondaires	21.00
<u>Foncier bâti</u>	40.05
Foncier non bâti	30.42
Cotisation Foncière des Entreprises	22.67

26 - PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT POUR 2021

N° de délibération : 47

Vu les dispositions relatives au montant de la contribution financière aux différents organismes de regroupement auxquels est affiliée la Commune de LA BRESSE pour l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter au paiement de ces contributions les sommes ci-après :

Parc des Ballons des Vosges : **7 800.00€**

Ces différentes sommes sont inscrites au budget primitif 2021, à l'article 6554.

RECONDUIT SON ACCORD pour la participation fiscalisée en ce qui concerne le SIVU Tourisme Hautes-Vosges.

27 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

N° de délibération : 48

Mme le Maire rappelle que les demandes de subvention habituelles et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2021 ont été examinées en commission finances le 14 mars 2021 et propose l'attribution des subventions pour l'exercice 2021 suivant le tableau étudié lors de ces commissions.

L'examen des demandes a été guidé par les principes suivants :

- soutenir et encourager le tissu associatif et scolaire dans ses initiatives et ses activités
- maintenir un niveau de subvention respectant le cadre budgétaire fixé au budget prévisionnel.
- étudier de façon approfondie la trésorerie des associations en relation avec leur activité et les investissements qu'elles engagent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les avis favorables de la commission des finances du 18 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions pour l'exercice 2021 suivant le tableau ci-dessous :

<i>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - Année 2021</i>		<i>Montants accordés</i>
ADMR		2 000
AITHEX		2 880
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS		2 020
AJSP - Assoc. Jeunes Sapeurs Pompiers		750
ASSOCIATION FAMILIALE		1 500
COOK EVENT		500
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS		4 000 €
CLUB DE SCRABBLE LA BRESSE		100 €
COMITE DE JUMELAGE MENAKA		4 250 €
CORNIMONT BMX		500 €
CRECHE LES P'TITS AMIS DE OUI-OUI		60 000 €
FESTIVAL DE SCRABBLE		1 000 €
FOOTBALL CLUB HAUTE MOSELLOTTE		4 500 €
FOYER DE SKI NORDIQUE		2 000 €
GASPC	<i>Quote part attribué selon effectif</i>	33 500 €
GROUPEMENT DES AGRICULTEURS		7 200 €
HAUTES VOSGES ORIENTATION		1 000 €
JUSTOCORPS		700 €
LA BRESSAUDE		40 000 €
LEGION VOSGIENNE		300 €
M L C	<i>Fonctionnement général / Soutien aux activités internes</i>	16 000 €

	<i>Aide financement véhicule + Poste ménage suite arrêt Contrats aidés</i>	
	<i>FCE - CEL - fond aide au dév. de la programmation culturelle en milieu scolaire -</i>	2 430 €
	<i>MSU / PIJ / EEF - Point Info Jeune</i>	1 860 €
	<i>MEL - Aide au fonctionnement ludothèque</i>	8 500 €
	<i>Soutien formation professionnelle multi media</i>	4 100 €
	<i>concours photo+création atelier</i>	500 €
	<i>MEY1 - Action jeunesse : chantier jeunes Eté</i>	1 000 €
	<i>MEY 1 - Soutien ados "pôle Europe"</i>	2 000 €
	<i>FONDS JEUNES - espace accueil jeunes et soutien d'actions, soutien à la formation,</i>	1 000 €
	<i>F T S - St nicolas</i>	1 200 €
	<i>F C S - Festival Sculpture - Renouvellement Boutique</i>	500 €
	<i>CIN - cinema</i>	4 000 €
	<i>MAM - 20H04 Maison La Bresse</i>	300 €
	Total MLC	43 390 €
NOCTUEL		500 €
ORCHESTRE D'HARMONIE JEANNE D'ARC		4 700 €
ONAC (bleuet)		150 €
PREVENTION ROUTIERE		50 €
Les PTIOTS BRESSAUDS		500 €
RANDO'NETT Hautes-Vosges		500 €
RESONANCE FM		2 500 €
SOUVENIR FRANCAIS		300 €
STANISLAS ECHECS /open d echecs		500 €
TELETHON		800 €
UNC AFN		300 €
Collège H. Curien - Assoc. Sportive (UNSS)		1 200 €
Collège H. Curien - section sportive ski & montagne		1 000 €
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS		225 090 €
CANTINE ST LAURENT (par année scolaire)		14 000 €
M.N.T. + Particip. Mutuelle		15 314 €
OGEC		63 109 €
TOTAL SUBVENTIONS -		317 513 €

Subventions de fonctionnement :		
CCAS		46 000 €
Subventions scolaires		8 108 €
OTL		165 000 €

28 - MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA COMMUNE VERS LA REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE LA BRESSE ET AFFECTATION DE LA DOTATION INITIALE DE CETTE MEME REGIE

N° de délibération : 49

VU la délibération 179/2020 du 14/12/2020, créant la Régie Municipale d'électricité La Bresse au 1er janvier 2021 et les statuts adoptés dans la même délibération.

VU, le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2221-1 à L2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération 179/2020 du 14/12/2020, créant la Régie Municipale d'électricité La Bresse au 01 janvier 2021 et les statuts adoptés dans la même délibération,

VU, le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2221-1 à L2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52,

Par 22 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme Mengin) et 3 Abstentions (Mme Rabant, Mme Poirot, M. Antoine)

DECIDE :

- de mettre à disposition à « la régie municipale d'électricité La Bresse » les installations techniques et autres biens appartenant à l'actif de la commune dont la liste est jointe en annexe.

- d'affecter en guise de dotation la somme de **1 207 542.01€** et **483 099.93€**, correspondant respectivement à l'excédent de fonctionnement et d'investissement enregistré par l'ancienne structure « régie municipale d'électricité » et repris intégralement dans le budget principal lors de la clôture de son budget annexe.

Dit que cette dotation initiale sera enregistrée sur le budget principal de la commune aux comptes 6788 pour 1 207 542.01€ et 1068 pour 483 099.93€

29 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - SERVICE SCOLAIRE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

N° de délibération : 50

Le Maire expose que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Il propose à l'assemblée la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet (17h30 hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2021 pour une période de 12 mois au sein du Service Scolaire Entretien des Bâtiments.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1° ; qui permet de faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

d'AUTORISER Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 1° de la loi n°84-53 précitée pour une période de 12 mois sur un emploi d'adjoint technique à temps non complet (17h30 hebdomadaires) -catégorie C – Echelle C1 - Groupe de fonction C4

INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DONNE MANDAT à Mme le Maire pour procéder au recrutement et à la nomination

INDIQUE que ces mesures pourront prendre effet à compter du 1^{er} avril 2021.

30 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR DE POSTES POUR LE SERVICE DES EAUX ET LE SERVICE SCOLAIRE ENTRETIEN DES BATIMENTS

N° de délibération : 51

Le Maire rappelle qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Au préalable, elle explique les différents mouvements de personnel qui engendreront une modification du tableau des effectifs :

- Pour le service des eaux, un agent a obtenu l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Pour le service scolaire les modifications sont proposées en prévision du remplacement d'un départ en retraite au 1^{er} mai 2021

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet Catégorie **C** - Echelle C2 – Groupe de fonction IFSE C2,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet Catégorie **C** - Echelle C1 – Groupe de fonction IFSE C2,
- Suppression d'un poste d'ATSEM principale de 1ère classe à temps non complet (31h30) Catégorie **C** - Echelle C3 – Groupe de fonction IFSE C4,

- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (21h00) Catégorie **C** - Echelle C1 – Groupe de fonction IFSE C24,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20 heures) Catégorie **C** - Echelle C1 – Groupe de fonction IFSE C4,
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (28 heures) Catégorie **C** - Echelle C1 – Groupe de fonction IFSE C4,

Le Maire indique que ces suppressions ont fait l'objet d'un recueil d'avis du Comité Technique du 12 mars dernier.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du tableau des effectifs précisés ci-dessus.

31 - VERSEMENTS D'AVANCES SUR FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL
--

N° de délibération : 52

Le Maire explique que certains agents sont parfois amenés à avancer des sommes conséquentes pour régler des frais de déplacements professionnels (notamment dans le cas de formations suivies avec des organismes autres que le CNFPT et situés dans des villes éloignées).

Elle propose de permettre le versement d'avances sur ces frais aux agents qui en font la demande dans la mesure où l'employeur ne peut pas prendre en charge ces frais directement. Cette avance serait de 75% des sommes présumées dues et pourrait être réglée au plus tôt 3 mois avant le déplacement.

Le Maire précise que dans ce cas leur montant sera précompté sur le mandat de paiement émis à la fin du déplacement à l'appui duquel doivent être produits les états de frais.

Elle précise également qu'en cas d'annulation de la formation, les sommes avancées feront l'objet d'un titre de recettes et seront remboursées par l'agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 3-2 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'avances sur frais de déplacement aux agents qui en font la demande.

PRECISE que le montant de l'avance sera de 75% des sommes présumées dues et pourra être réglée au plus tôt trois mois avant de déplacement.

PRECISE que ce montant sera précompté sur le mandat de paiement émis à la fin du déplacement à l'appui duquel doivent être produits les états de frais.

PRECISE qu'en cas d'annulation de la formation, les sommes avancées feront l'objet d'un titre de recettes et seront remboursées par l'agent.

INDIQUE que les charges correspondantes seront prévues au Budget

CHARGE par conséquent son Maire ou son représentant délégué de la suite à donner à cette question.

32 - AUTORISATION DE CESSIION DE LA MAISON FORESTIERE DU CHAJOUX SITUEE 33 ROUTE DE LISPACH

N° de délibération : 53

Le Maire expose qu'un bâtiment communal, dont l'occupant nous a fait part de son souhait d'acquérir ce bien, est proposé à la vente : Maison située 33 route de Lispach (dite « maison forestière du Chajoux »).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en vente au prix du marché et de gré à gré, étant précisé que le Conseil Municipal aura à se prononcer sur les conditions de cession définitives et de l'autoriser à signer les conventions et mandats préparatoires à cette vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE la mise en vente de la Maison située 33 route de Lispach au prix du marché et de gré à gré, étant précisé que le Conseil Municipal aura à se prononcer sur les conditions de cession définitives,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et mandats préparatoires à cette vente.

33 - SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES PRESTATIONS "CHANTIERS D'INSERTION"

N° de délibération : 54

Le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Locales, les collectivités territoriales peuvent confier aux communautés de communes la gestion de services relevant de leur attribution.

Cette convention n'entraîne pas un transfert de compétences mais une délégation de la gestion du service de la commune de La Bresse.

Cette convention, dont le projet était joint en annexe de la note de synthèse, fixe les modalités suivantes :

* La commune de La Bresse confie en prestation intégrée de services les prestations suivantes à la CCHV :

- Entretien de trois passées communales ;
- Entretien des abords du Pont Gueury, secteur Vertbruche ;

- Entretien des PAV et containers collectifs pendant les vacances scolaires.

* Les conditions financières et d'exécution des prestations sont précisées dans le projet de convention jointe en annexe.

* La convention est conclue pour l'année civile en cours à la date de signature.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer en vue d'approuver les termes de cette convention relative à la réalisation des prestations « chantiers d'insertion » avec la Communauté de communes des Hautes-Vosges et d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix POUR et 2 abstentions (Mme Mengin, M. Antoine)

APPROUVE le projet de convention relative à la réalisation des prestations « chantiers d'insertion » avec la Communautés de communes des Hautes-Vosges

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

34 - CESSION DE TERRAIN A BATIR LOTISSEMENT "LA LUNELLE" - LOT N° 9 - AU PROFIT DE MME MARIE LALANTE

N° de délibération : 55

Le Maire propose au Conseil Municipal de céder la parcelle AR N°1160 – Lot 9 du lotissement "La Lunelle"- aux conditions habituelles suivantes :

Lot 9 du « Lotissement La Lunelle »

- AR 1160 pour une surface de 1173 m²
- Tarif 2021 : 29,01 € HT le m²
- Servitude : présence coffrets électriques + câble souterrain : cet ouvrage fera l'objet d'une servitude au profit du service gestionnaire et de la Commune de LA BRESSE.
- L'évaluation du terrain a fait l'objet d'un avis des domaines n° 2020-88-075-V-0277 en date du 10.02.2020
- Zone UC du PLU
- Délibération n°55/2012 du 26.03.12 concernant les conditions de cession de terrain en résidence principale.
- L'acquéreur s'engage à occuper personnellement et à titre de résidence principale la future construction, et s'engage à produire le justificatif de foyer fiscal sur la commune dès la première année d'occupation et ce, sur simple demande du vendeur. Cet engagement vaut pour 20 ans.

- En cas de revente avant le délai de vingt ans, l'acquéreur s'engage à verser une indemnité forfaitaire à la Commune.

Cette indemnité est fixée par délibération n° 55/2012 du 26.03.2012. Elle sera déduite de 1/20^{ème} par année de détention.

- L'acquéreur s'engage à préserver le bornage existant et à le faire restituer le cas échéant. L'acquéreur s'engage à ne pas morceler le lot même après construction.
- Frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Conditions particulières du cahier des charges du lotissement et du cahier des charges pour la vente des terrains communaux.

Il est proposé au conseil municipal d'Autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles relatives à cette vente en l'étude de Maître CATELLA, notaire à VAGNEY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE la cession de terrain à Mme Marie Lalante aux conditions ci-dessus mentionnées.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant délégué à signer les actes relatifs à cette transaction.

35 - CESSION DE TERRAIN A BATIR LOTISSEMENT "LA LUNELLE" - LOT N° 32 - AU PROFIT DE MM. METILLON MORGANE ET ANTOINE DAVID
--

N° de délibération : 56

Le Maire propose au Conseil Municipal de céder la parcelle AR N°1175 – Lot 32 du lotissement "La Lunelle"- aux conditions habituelles suivantes :

- Lot 32 du « Lotissement La Lunelle »
- AR 1175 pour une surface de 1564 m²
- Tarif 2021 : 29,01 € HT le m²
- L'évaluation du terrain a fait l'objet d'un avis des domaines n° 2020-88-075-V-0277 en date du 10.02.2020
- Zone UC du PLU
- Délibération n°55/2012 du 26.03.12 concernant les conditions de cession de terrain en résidence principale.
- L'acquéreur s'engage à occuper personnellement et à titre de résidence principale la future construction, et s'engage à produire le justificatif de foyer fiscal sur la commune dès la première année d'occupation et ce, sur simple demande du vendeur. Cet engagement vaut pour 20 ans.

- En cas de revente avant le délai de vingt ans, l'acquéreur s'engage à verser une indemnité forfaitaire à la Commune.

Cette indemnité est fixée par délibération n° 55/2012 du 26.03.2012. Elle sera déduite de 1/20^{ème} par année de détention.

- L'acquéreur s'engage à préserver le bornage existant et à le faire restituer le cas échéant. L'acquéreur s'engage à ne pas morceler le lot même après construction.
- Frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Conditions particulières du cahier des charges du lotissement et du cahier des charges pour la vente des terrains communaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces contractuelles relatives à cette vente en l'étude de Maître CATELLA, notaire à VAGNEY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE la cession de terrain à M. Mme METILLON Morgane et ANTOINE David aux conditions ci-dessus mentionnées.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant délégué à signer les actes relatifs à cette transaction.

36 - CESSION DE TERRAIN A MME ET M. CHRISTIAN POIROT - ROUTE DU DROIT

N° de délibération : 57

Mme le Maire expose que Mme et M. Christian POIROT ont sollicité la Commune pour obtenir du terrain communal pour régulariser certains aménagements aux abords de leur propriété "41 route du Droit".

Après instruction, il est proposé une cession aux conditions suivantes :

- Références cadastrales : AP 1706 (9 m²) – AP 1707 (55 m²) – AP 1714 (97 m²) – AP 1716 (181 m²) ;
- Surface totale : 342 m² ;
- Plan de division établi par le cabinet de géomètre DEMANGE à Remiremont ;
- Zone A du PLU ;
- Tarif : 5 € le mètre ;
- Frais de géomètre et notaire à la charge du demandeur ;
- Avis du service des Domaines n° 2020-88-075-V-494 du 23/09/2020.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser la cession aux conditions ci-dessus énoncées et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE la cession de terrain à M. et Mme Christian POIROT aux conditions ci-dessus mentionnées.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant délégué à signer les actes relatifs à cette transaction.

**37 - OCCUPATION DE TERRAIN COMMUNAL/CONSTRUCTION SUR TERRAIN COMMUNAL :
CESSION DE REGULARISATION
MME CLAUSE Renée – M. ROUSSEL Vincent**

N° de délibération : 58

Madame le Maire expose qu'à la suite de la délibération cadre du 25 juin 2018 portant évolution des modalités de mise à disposition des terrains communaux, la Commune a entrepris l'étude des cas particuliers des occupations de terrain communal avec des constructions.

Le Conseil Municipal a déjà statué à plusieurs reprises sur des dossiers de régularisation.

- 1) Mme CLAUSE Renée a fait connaître le souhait d'une régularisation par acquisition :
 - Références cadastrales : AP 1710 (31 m²) – AP 1703 (3 m²) – AP 1717 (5 m²)
 - Surface totale : 39 m² ;
 - Zone PLU : A ;
 - Tarif : 5 €/m² ;
 - Frais à la charge de Mme CLAUSE Renée ;
 - Plan de division établi par le cabinet DEMANGE ;
 - Estimation des domaines n° 2020-88-075-V-352 du 24/07/2020.

L'acquéreur aura à supporter toutes les servitudes apparentes ou non apparentes pouvant grever le terrain, notamment présence canalisation d'un réseau public ou privé (source) le cas échéant.

- 2) M. ROUSSEL Vincent a fait connaître le souhait d'une régularisation par acquisition :
 - Références cadastrales : AP 1711 (37 m²) – AP 1704 (3 m²) ;
 - Surface totale : 40 m² ;
 - Zone PLU : A ;
 - Tarif : 5 €/m² ;
 - Frais à la charge de M. ROUSSEL Vincent ;
 - Plan de division établi par le cabinet DEMANGE ;
 - Estimation des domaines n° 2020-88-075-V-352 du 24/07/2020.

L'acquéreur aura à supporter toutes les servitudes apparentes ou non apparentes pouvant grever le terrain, notamment présence canalisation d'un réseau public ou privé (source) le cas échéant.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser les cessions aux conditions ci-dessus indiquées et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant délégué à signer les actes à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré,

Vu la consultation réalisée auprès des occupants des parcelles concernées,

Vu l'avis des domaines n° 2020-88-075-V-352 du 24/07/2020,

A l'unanimité,

DECIDE les cessions des parcelles présentées à Mme CLAUSSE Renée et M. ROUSSEL Vincent aux conditions ci-dessus.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à cet effet.

<p>38 - RETROCESSION DE VOIRIE « ANTENNE RUE DES PROYES » - INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC - DENOMINATION « IMPASSE DU HAUT DES PROYES »</p>

N° de délibération : 59

Mme le Maire expose que par délibération n° 39/2019 du 25 mars 2019, le Conseil Municipal a fixé les conditions de reprise dans le domaine public de l'antenne rue des Proyes entre le n° 11 et le n° 13.

Par courrier en date du 01/12/2020, M. Mme Patrick ARNOULD ont présenté les justificatifs exigés et les documents du géomètre associés.

La rétrocession porte sur les parcelles suivantes :

- AB 1056 : propriété SCI CLOCLIOT ;
- AB 1054 : propriété M. et Mme PHILIPPE Gérard ;
- AB 829 : propriété Indivision DIDIERLAURENT ;
- AB 822 : propriété M. et Mme SPELEERS Jean ;
- AB 825/AB 826/AB 829/AI 394/AB 943 : propriété indivision DIDIERLAURENT ;

Plan établi par le Cabinet DEMANGE & Associés.

Ces parcelles constituent l'emprise de la voirie rétrocédée.

La majorité des propriétés desservies par le chemin sont des résidences principales.

Les frais relatifs à cette rétrocession sont pris en charge par l'indivision DIDIERLAURENT.

La présente rétrocession des VRD sera à titre gratuit.

Le réseau assainissement fait l'objet d'une demande auprès du SIA.

Les parcelles constituent une antenne de la rue des Proyes. Cette rétrocession est l'occasion de pouvoir individualiser cette antenne par une dénomination indépendante.

La dénomination proposée est « Impasse du Haut des Proyes ».

La voirie sera classée dans le domaine public et dans la voirie communale classée pour une longueur de 117 m et pour une largeur moyenne de 5 m, et se terminant par une place à retourner.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser la rétrocession des VRD antenne rue des Proyes selon les conditions de la délibération n° 39/2019 et des justificatifs fournis, d'autoriser la nouvelle dénomination « Impasse du Haut des Proyes » pour cette voirie, de classer dans le domaine public communal cette voirie, d'approuver la mise à jour du tableau de classement, et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes consécutifs à cette rétrocession et ce changement de dénomination.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, (M. Marchal ne participant pas au vote)

AUTORISE la rétrocession des VRD antenne rue des Proyes selon les conditions de la délibération n° 39/2019 et des justificatifs fournis.

AUTORISE la nouvelle dénomination « Impasse du Haut des Proyes » pour cette voirie.

CLASSE dans le domaine public communal cette voirie.

APPROUVE la mise à jour du tableau de classement.

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes consécutifs à cette rétrocession et ce changement de dénomination.

39 - FORET - APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER

N° de délibération : 60

Mme le Maire expose que la délibération du 8 février a dû être annulée pour cause de réajustement des surfaces par les services de l'ONF. Dans le cadre de la révision du programme d'aménagement forestier, les services de l'ONF ont repéré des secteurs boisés susceptibles d'être intégrés aux surfaces soumises au régime forestier.

La réglementation actuelle impose la soumission au régime forestier des espaces boisés pour permettre l'exploitation.

En effet, si la Commune veut exploiter des bois dans les zones non soumises au régime forestier, elle doit effectuer une demande préalable (formulaire Cerfa spécifique) auprès de la Direction Départementale des Territoires pour obtenir une autorisation de coupe.

Pour information, lors de la réception de la demande par la DDT, celle-ci sollicite l'ONF qui se prononce sur la vocation de la zone concernée par la coupe envisagée, à relever du régime forestier.

Les principes de repérage sont les suivants :

1. Terrain boisé appartenant à la Commune
2. Potentiel de production suffisant
3. Délimitation de l'emprise possible, soit avec une limite naturelle, soit avec individualisation des parcelles cadastrales,
4. Conditions d'exploitation sans contraintes particulières,
5. Parcelle attenante à la forêt communale soumise
6. Hors zone d'interdiction de boisement à la réglementation départementale des boisements.

La commission des Forêts, dans les séances des 26/11/20 et 15/12/20 a retenu 13 sites.

D'autres secteurs feront l'objet de visites ultérieures pour permettre de se prononcer.

Sur proposition de la commission des Forêts, il convient au Conseil Municipal d'approuver la demande d'application du régime forestier sur les emprises suivantes (tableau annexé à la note de synthèse).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après avis de la commission des forêts des 26/11/2020 et 15/12/2020,

A l'unanimité,

APPROUVE la demande d'application du régime forestier à la Direction Départementale des Territoires sur les 13 sites mentionnés en annexe (surface de 40,8351 ha)

CHARGE le Maire ou son représentant de la suite donnée à ce dossier.

40 - FORET - ETAT D'ASSIETTE DES COUPES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021
--

N° de délibération : 61

Vu le Code Forestier et en particulier les articles L112-1, L 121-1 à L121-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-1 à L212-4, R213-23, L214-3, L214-5 à L214-8, D214-22, D214-23, L214-9 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et en particulier les articles L362-1 et suivants ;

Vu les articles 15 à 23 de la Charte de la Forêt Communale ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et son programme de coupes, joint en annexe.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2021 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

Il est proposé au Conseil Municipal, sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du Code Forestier, de demander à l'Office National des Forêts, d'asseoir les coupes de l'exercice 2021 récapitulée dans le tableau annexé à cette délibération, demander à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DEMANDE** à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2021 récapitulée dans le tableau annexé à cette délibération.

- **DEMANDE** à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

-**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

41 - APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2021 DE TRAVAUX FORESTIERS

N° de délibération : 62

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition des services de l'Office National des Forêts en ce qui concerne le programme d'actions pour 2021, d'un montant total de 114 430 € HT, sous réserve de l'accomplissement complet du programme.

A ce programme seront associées les conventions de maîtrise d'œuvre liées pour les travaux d'investissements et les devis associés.

Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce programme et à l'autoriser à signer les documents associés, la commission des forêts ayant émis un avis favorable lors de sa réunion du 11 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission Forêt du 11 mars 2021,

A l'unanimité,

APPROUVE le programme d'actions de travaux forestiers pour 2021, tel que présenté,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire transmet le récapitulatif des indemnités des élus 2020 aux conseillers et les invite à en prendre connaissance,

Madame le Maire fait part des remerciements qu'elle a reçu de :

- *l'école élémentaire du centre pour l'organisation du ski scolaire,*
- *la famille Mengin pour le parrainage sportif 2020 en faveur de Amandine et Justine*
- *Chloé et Mattéo REMY pour les mécénats attribués*
- *L'Etablissement Français du Sang pour la collecte organisée le 5 mars : 88 dons, dont 5 nouveaux donateurs*

Mme le Maire remercie l'Assemblée et clôture la séance à 23h40

Prochain conseil municipal le 17 mai



Le Maire,